



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Technique des Remontées Mécaniques  
et des Transports Guidés

Département Tramways et Matériels Roulants



Saint Martin d'Hères, le 19 mars 2021.

**Le Directeur**

à

Monsieur Jean-Damien PONCET  
Directeur du BEA-TT  
La Grande Arche  
Paroi sud  
92055 LA DEFENSE

**Objet :** Rapport d'enquête technique concernant la collision par rattrapage entre deux tramways survenue le 11 février 2019 à Issy-les-Moulineaux.

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis le rapport qui conclut l'enquête technique que le BEA TT a réalisée sur la collision par rattrapage entre deux tramways survenue le 11 février 2019 à Issy-les-Moulineaux.

Vous souhaitez connaître les suites que le STRMTG se propose de donner à la recommandation qui lui est adressée rappelée ci-dessous :

*Recommandation R2 :*

*Pour toute ligne de tramway en France, considérer une augmentation de fréquence comme une modification de système et, de ce fait, exiger du porteur de la modification une analyse des impacts d'exploitation sur le plan sécuritaire, sur l'ensemble de la ligne concernée.*

Le STRMTG a d'ores et déjà pris en compte cette recommandation dans le cadre de l'élaboration des documents d'instruction à destination des bureaux de contrôle cadrant l'activité « Caractériser et évaluer les modifications en transports guidés urbains ».

Pour cela, la thématique d'augmentation de fréquence est identifiée comme un point d'attention impliquant la demande d'un dossier d'intention auprès des porteurs de projets afin d'évaluer les éventuels impacts sur le plan sécuritaire ainsi que sur l'exploitabilité de l'ensemble de la ligne concernée.

Le STRMTG n'a pas de remarques complémentaires concernant les recommandations R1, R3 et R4 adressées à la RATP.

Le directeur du STRMTG

Daniel PFEIFFER

**Copie à :** Madame et messieurs les responsables des bureaux de contrôle